

Charte Environnementale

Cette charte est le reflet de la politique environnementale de L'Orangerie de Beauregard qui s'engage sur les questions environnementales :

- En sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement
- En mettant en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire la pollution
- En mettant en place les dispositions ci-contre
- En matière de prévention de la pollution, d'utilisation durable des ressources, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de la biodiversité
- En assurant la conformité de ses activités avec la réglementation
- En recherchant des partenaires soucieux de développer des modes de production plus écologiques et plus respectueux des ressources
- En incitant l'ensemble de ses collaborateurs à suggérer toute idée d'amélioration permettant de mieux protéger l'environnement et d'économiser les ressources

La direction déclare mettre en œuvre les bonnes pratiques suivantes :

- **Prévention de la pollution**

Tri sélectif des déchets sur l'ensemble du site (papier, carton, plastique, déchets ménagers, verre)

Élimination des déchets selon des filières spécifiques permettant de revaloriser les matières

Élimination des déchets dangereux par un système de boîte jaune.

Utilisation du papier recyclé pour la publicité

Stockage des produits dangereux pour l'environnement dans un local fermé à clé

Compostage des produits alimentaires

Entretien des bâtiments à l'aide de produits écologiques pour diminuer la pollution de l'air intérieur.

- **Utilisation durable des ressources**

Électricité : adhérence à l'énergie verte de ERDF pour toute l'électricité du camping

Gaz : utilisation de gaz de ville pour les chaudières instantanées des blocs sanitaires sous système de sur commande.

Carburants : mise à disposition des vélos à louer et des vélos pour décharger et transporter des bagages sur le site

Eau : système de poussoirs pour la grande majorité des robinets et douches dans les blocs sanitaires, chasse d'eau double-bac 3/6L pour les WC, utilisation d'eau pluviale pour la fontaine, plantation des fleurs ayant un besoin minimum d'eau pour l'arrosage

Papier : impressions recto/verso ; utilisation à chaque fois que possible de papier 60 gr au lieu de 80 gr ; utilisation de papier recyclé pour la publicité

Emballages : élimination d'emballage en utilisation la vaisselle et les mugs en plastique recyclé

- **Atténuation des changements climatiques et adaptation**

L'achat de plantes adaptées au climat de la région

Création des fossés en cas d'inondations

Nettoyage de l'étang pour pouvoir récupérer les eaux pluviales en périodes de forte inondation et pour l'arrosage

- **Protection de l'environnement et de la biodiversité**

Sacs de caisse réutilisable dans les points de vente.

Entretien écologique des espaces verts : suppression des produits phytosanitaires

Eclairage des bâtiments en LED pour limiter l'électricité et sur le terrain par des bornes solaires.

Replantation des arbres sur le terrain

Introduction des ruches pour encourager la biodiversité

Système de Vente de mug en plastique recyclé pour réduction d'emballage